

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 juin 2011
Français
Original : anglais

**Commission de consolidation de la paix
Cinquième session
Comité d'organisation****Lettre datée du 18 mai 2011, adressée au Représentant
permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation
des Nations Unies par le Président de la Commission
de consolidation de la paix**

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 13 mai 2011, dans laquelle vous déclariez que l'Azerbaïdjan souhaitait participer à la Commission, siégeant en formation Sierra Leone.

J'ai le plaisir de vous informer que la demande formulée dans votre lettre susmentionnée n'a soulevé aucune objection des membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix. En conséquence, l'Azerbaïdjan est invité à participer à toutes les prochaines séances de la Commission siégeant en formation Sierra Leone, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 7 de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et de la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité.

Le Président
(*Signé*) Eugène-Richard **Gasana**

